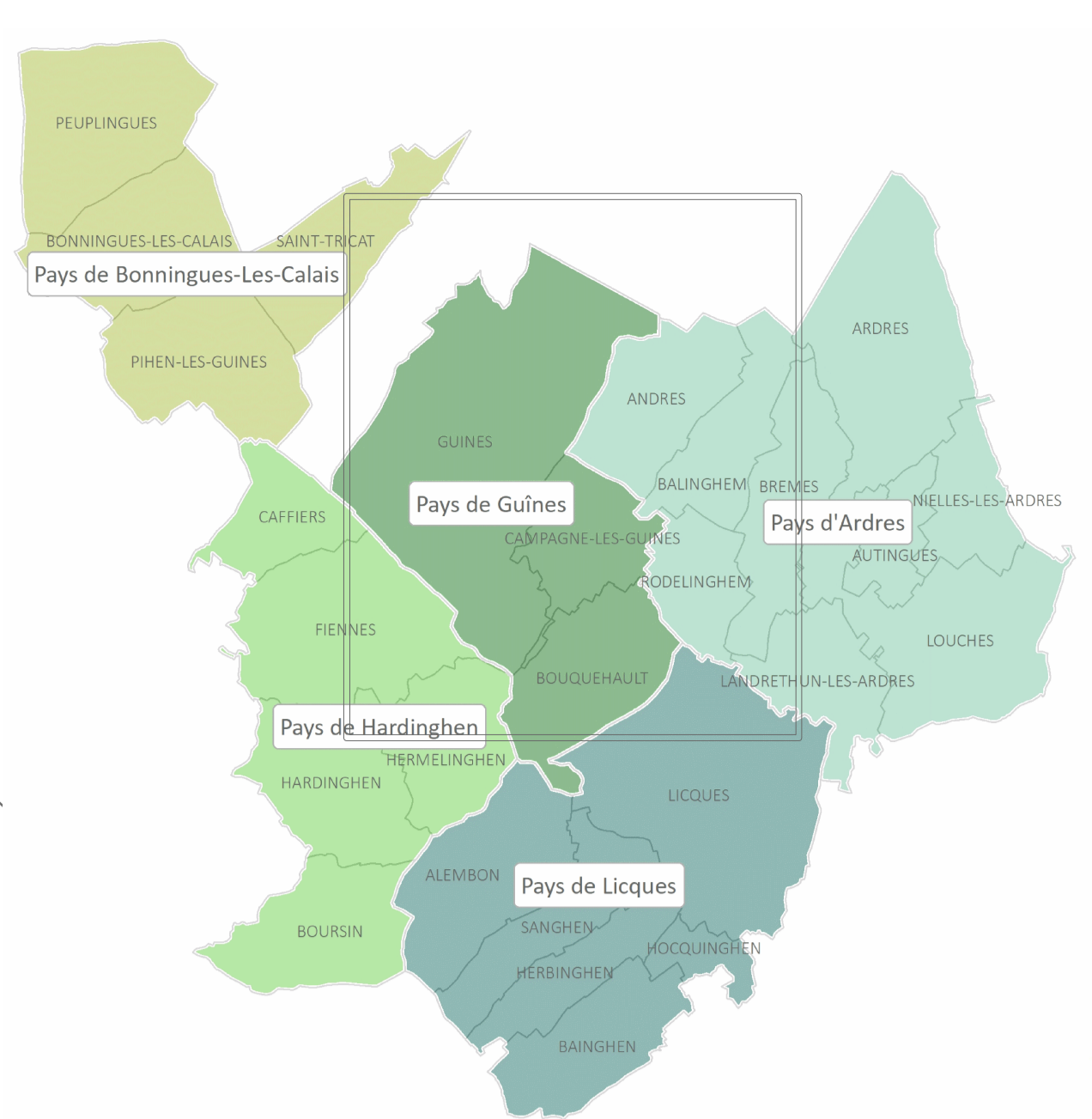


REÇU à la Sous-Préfecture
de CALAIS le
- 4 OCT. 2019

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
de la CCPO du 26 SEP. 2019

Le Président
Marc Médine



- Servitudes d'Utilité Publiques (SUP)**
- Servitudes de passage :
 - I4_ASSIETTE_Ligne ou canalisation électrique HT
 - I4_GENERATEUR_Ligne ou canalisation électrique HT
 - I4_Ligne ou canalisation électrique HT
 - Servitudes d'alignement, d'abord et de voisinage :
 - T1 Voie ferrée
 - EL7_ASSIETTE_Alignement
 - EL7_GENERATEUR_Alignement
 - Servitudes de classement et de protection :
 - AC1 Monument historique inscrit
 - N_AC1_ASSIETTE_SUP_S_062
 - N_AC1_GENERATEUR_SUP_S_062
 - AS1 Captage d'eau potable
- AS1 Protection des captages d'eau potable**
- Périmètre Immédiat
 - Périmètre Rapproché
 - Périmètre Eloigné
 - PT2_GENERATEUR
 - A5 Canalisation publique d'eau potable ou assainissement
 - A5 Canalisation publique d'eau potable ou assainissement
 - A4 Cours d'eau non domaniaux
- Informations Obligatoires Diverses (IOD)**
- Siège d'exploitation Agricole
 - Batiments
 - Cavités souterraines
 - Véloroutes régionales
 - Forêt Défrichement
 - Sépulture
 - ATB Axe Terrestre Bruyant
 - AC2 Sites inscrits et classés
 - AC3 Réserve Naturelle
 - Zones de Prémption 62

